



✚ REPRISE DES ACTIVITES

Les interventions du RIPAM sur les différentes communes, reprendront à partir du 7 septembre. La première matinée d'éveil aura donc lieu à Pluneret le 8 septembre de 9h à 10h, puis de 10h à 11h. Le jeudi 10 septembre, c'est à Sainte Anne d'Auray qu'aura lieu la matinée d'éveil de 9h30 à 10h30, puis de 10h30 à 11h30.

7 assistantes maternelles pourront s'inscrire à chaque séance. Vous pouvez d'ailleurs vous inscrire dès maintenant.

✚ AUGMENTATION DU SMIC

1. LE SALAIRE DE BASE

Au 1^{er} juillet 2009, le salaire minimum légal est de 2,48 € brut, soit 1,92 € net.

C'est-à-dire 1/8^{ème} de 2,25 heures de SMIC par heure.

Au 1^{er} juillet 2009

	BRUT	NET
SMIC	8,82 €	6,74 €
Salaire horaire minimum = 1/8 ^{ème} de 2,25h de SMIC	2,48 €	1,92 €

A titre indicatif, voici le salaire horaire moyen en vigueur sur les communes de Plumergat, Pluneret et Sainte Anne d'Auray (calculé en fonction de vos 39 réponses aux questionnaires envoyés en début d'année) :

De 3,10 € à 3,88 € brut soit de 2,40 € à 3 € net.

Moyenne (établie en juillet 2009): 3,64 € brut, soit 2,82 € net

(Pour obtenir le salaire brut à partir du salaire net il faut diviser par 0,7739
Pour obtenir le salaire net à partir du salaire brut il faut multiplier par 0,7739)

2. L'INDEMNITE D'ENTRETIEN

Elle sert à couvrir les frais occasionnés par l'accueil : jeux, matériel d'éveil, matériel de puériculture, consommation d'eau, d'électricité et de chauffage...

Elle n'est due que pour les jours de garde effective.

Son montant minimum au 1^{er} juillet 2009 :

Moins de 9 heures de garde par jour : 2,65 €

9 heures de garde par jour : 2,81 €

Au-delà de 9 heures de garde : 2,81 € + 0,31 € par heure supplémentaire (= 2,81/9)

3. L'INDEMNITE DE NOURRITURE

Si l'employeur fournit les repas, l'indemnité n'est pas due.

Si le salarié fournit les repas, employeur et salarié se mettent d'accord sur la nature des repas.

Dans ce cas, l'indemnité est fixée en fonction des repas fournis.

Le choix de fournir ou pas les repas sera spécifié au contrat.

Moyenne établie : Déjeuner 2,45 € (sur 27 réponses) Goûter 0,79 € (sur 23 réponses)

RIPAM Pluneret, Plumergat et Sainte Anne d'Auray

1, rue de la Villeneuve 56400 PLUNERET

02 97 29 16 47 // 06 89 32 51 36

ripam.pluneret@orange.fr

REUNION DE RENTREE

Nous vous convions à une réunion :

Mardi 15 septembre 2009
À 20h30
À la Maison de l'Enfance de Pluneret.

Ordre du jour :

- mise en place de commissions (fêtes, sorties, spectacles, créations,...)
- rappel sur les matinées d'éveil : objectif, organisation, nombre de place, planning de présence, ...
- projets 2009-2010 : travailler sur votre projet d'accueil (soirées vidéos-débat, groupes de paroles, ...)

GESTES DE PREMIERS SECOURS

Vous pouvez commencer à vous inscrire auprès de nous, pour la session gestes de premiers secours 2009. Nous vous rappelons qu'il faut constituer un groupe de 10 pour que les pompiers du centre de secours d'Auray acceptent de dispenser la formation.

Bonne rentrée à toutes, les animatrices du RIPAM.

RIPAM Pluneret, Plumergat et Sainte Anne d'Auray
1, rue de la Villeneuve 56400 PLUNERET
02 97 29 16 47 // 06 89 32 51 36
ripam.pluneret@orange.fr

